

toutes—voilà bien du chemin parcouru en cinq ans.

Lorsque le présent gouvernement a pris le pouvoir, il a immédiatement libéré la somme de 150 millions affectée à la caisse de la loi nationale sur l'habitation. Quelques mois plus tard, il a porté ce total à 400 millions, en mai 1958 à 750 millions de dollars, en mars 1959 à un milliard, en mars 1960 à 1.5 milliard et en septembre 1961 à deux milliards. Le total des prêts consentis par les prêteurs commerciaux agréés a augmenté de 80 p. 100 soit de 4 à 6 milliards. Les paiements initiaux sur les nouvelles maisons ont été abaissés à 5 p. 100—c'est-à-dire \$500 sur une maison de \$10,000.

Ces initiatives hardies ont déclenché une expansion sans précédent dans l'industrie du logement, permettant ainsi au Canadien moyen de devenir plus facilement propriétaire et créant des emplois pour un million et demi de Canadiens dans la construction et dans la fabrication, dans l'approvisionnement de bois, de ciment, d'appareils ménagers, d'ameublements et des mille et une choses qu'il faut dans une maison. Nous avons étendu la portée de ce programme afin de permettre des prêts pour la construction de maisons d'étudiants, des prêts aux municipalités pour l'aménagement d'usines de filtration des eaux vannes et le prolongement des égouts principaux. La nouvelle installation de filtration des eaux-vannes de Vancouver n'aurait pas été possible sans cette aide non plus que les nouvelles maisons d'étudiants en voie de construction à l'université de la Colombie-Britannique.

Dans le domaine de la justice sociale, les versements au titre de la pension de vieillesse ont été portés de \$55 à \$65 par mois. On a accordé des augmentations identiques à l'égard des pensions aux aveugles, aux invalides et à l'égard de l'assistance-vieillesse. La durée obligatoire de domicile a été abaissée de 20 à 10 ans et la pension de vieillesse est maintenant transférable, de sorte qu'elle peut être versée aux Canadiens qui vivent à l'étranger pour des raisons de santé ou autres.

Tout le monde ne sait peut-être pas que le gouvernement actuel a porté de 2 à 3 p. 100 la proportion du produit de la taxe de vente fédérale et des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés qui est affectée à la pension de vieillesse. Il en est résulté qu'en 1961, les prestations de pension se sont élevées à 592 millions de dollars tandis que le produit des impôts aux fins de la pension atteignait 603 millions, de sorte qu'il y a eu excédent de 17 millions de dollars. Sous le régime libéral, la Caisse de la sécurité de la vieillesse accusait un déficit accumulé de quelque 500 millions de dollars. Nous voulons que

cette caisse puisse subvenir à ses besoins et que les versements sur cette caisse soient considérés comme un droit. Évidemment, les augmentations accordées récemment placeront temporairement la caisse dans une position déficitaire, mais l'expansion de notre économie apportera un accroissement des recettes, ce qui finira par rétablir l'équilibre de la caisse.

En 1962-1963, des pensions de vieillesse au montant global de 737 millions de dollars seront versées à 930,000 Canadiens. Cet argent servira à payer des marchandises et des services, ce qui aidera à stimuler toute l'économie canadienne. Les versements globaux au titre de la justice sociale sont passés de 1.3 milliard en 1956-1957 à 2.3 milliards en 1960-1961, soit une augmentation de 77 p. 100.

Dans le discours du trône, le gouvernement a signifié son intention d'instituer un régime de pensions transférables à participation. Comme en fait foi la page 566 du hansard, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) a déclaré ceci au sujet de cette proposition:

Les dispositions envisagées en vue d'assurer un revenu suffisant à nos vieillards ont trait, en second lieu, au régime contributif de pensions de vieillesse et de prestations connexes aux survivants et aux invalides, question dont le Parlement sera saisi, comme l'indique le discours du trône, si les provinces accordent leur assentiment à la modification qu'il faut apporter à l'article 94A de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Ici, l'objectif du gouvernement est bien clair. Il s'agit d'élaborer un programme intégré de sécurité de revenus de la vieillesse, qui, en plus des prestations universelles uniformes, assurera des prestations échelonnées à celui qui a raisonnablement les moyens de s'assurer d'autres revenus pour sa vieillesse et qui n'a pas encore pris les dispositions nécessaires au moyen d'un plan de pension particulier ou d'ententes contractuelles.

Comme la Chambre le sait, le gouvernement actuel s'est efforcé, par la voie des conférences fédérales-provinciales qu'a convoquées le ministre de la Justice, d'arriver à une entente au sujet de la possibilité de modifier notre constitution au Canada même. Nous l'avons toujours espéré. Nous estimons maintenant nécessaire de demander aux provinces de consentir une modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui nous permettrait de donner suite à nos décisions à cet égard.

Dans un domaine essentiel pour le Canada on peut se demander ce que devient notre commerce d'exportation, parce que le Canada dépend de ses échanges commerciaux plus qu'aucun autre État industrialisé. Au moins un emploi sur cinq dépend de notre commerce extérieur et, en Colombie-Britannique, cette proportion est encore plus élevée. Si l'on ne parle que des exportations de denrées, leur valeur globale pour 1956 était de 4.8 milliards de dollars, alors qu'en 1961, en